

4. Bordereau du vendeur pour intérêt ne donne droit qu'à 5 ans d'arrérages.....	51
5. L'action en déclaration d'hypothèque ne peut conclure pour plus de deux ans et l'année courante d'intérêts.....	...
No 44. Hypothèque valide sans la présence du créancier.	...
2. Hypothèque ne nécessite pas de termes sacramentels.....	...
“ 45. Hypothèque pour garantir l'échangiste doit avoir un montant fixé.....	52
“ 46. Du rang des droits réels.....	...
1. Titre nouvel sans effet quant au tiers déjà enregistré.....	...
2. Créancier inscrit après donation non enregistrée, est préféré au donataire.....	...
“ 47. L'enregistrement d'un jugement fait aux frais du débiteur.....	...
“ 48. Actes enregistrés à la même heure.....	53
“ 49. Effet de l'enregistrement du transport.....	...
“ 50. 1, 2, 3. Effet de l'enregistrement du bail.....	...
“ 51. Valeur d'un titre non enregistré.....	54
“ 52. Enregistrement de saisie-arrêt et du jugement...	...
“ 53. De l'avis de renouvellement.....	...
1. Enregistrement de substitution doit être renouvelé.....	...
2. Renouvellement n'a rapport qu'aux hypothèques.	55
3. Droits de priorité de bailleur de fonds non renouvelé est perdu.....	...
4. Renouvellement peut être fait par l'avis prescrit par l'article 2172.....	...
5. La délégation de paiement enregistrée avant le cadastre, mais contenant le No officiel du cadastre.....	...
6. L'hypothèque enregistrée avant le titre du débiteur prend son rang après.....	...
7. Erreur sur le nom du possesseur actuel de l'immeuble dans l'avis.....	...
8. Le transport n'a pas besoin d'être renouvelé.....	56
9. Le renouvellement dans les délais prescrits est nécessaire pour les droits réels sur les immeubles.....	...
10. Le renouvellement d'enregistrement n'a pas de rapport aux servitudes réelles.....	...
11. Le renouvellement peut se faire après les deux ans, si la propriété est encore en la possession du débiteur.....	...